

Bureau de la Présidence

Montréal, le 3 mai 2018

PAR COURRIEL (jchagnon-wsl@assnat.qc.ca)

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée Nationale  
Député provincial de Westmount - Saint-Louis  
Bureau de circonscription  
1155, rue University  
Bureau 1312  
Montréal (Québec) H3B 3A7

Monsieur le président de l'Assemblée Nationale,

Je vous écris à titre de présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (la « **CDPDJ** ») relativement à la publication du rapport de madame Lise Verreault qui a suscité des réactions suite auxquelles l'on demande ma démission et/ou ma destitution sans indemnisation.

Je vous rappelle que l'enquête du Protecteur du Citoyen me visant est toujours en cours. Cette enquête est tenue en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, ch. D-11.1, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2017, suite aux recommandations de la Commission Charbonneau. Selon ma compréhension, il s'agit de la première fois où cette loi est appliquée.

Je souligne que j'ai toujours manifesté mon intention claire d'être entendue par le Protecteur du Citoyen – d'ailleurs, cette intention a été manifestée par écrit à plusieurs reprises par l'entremise de mes procureurs. Veuillez noter que l'enquête se poursuit depuis la démission de monsieur Camil Picard.

Mon témoignage devant le Protecteur du Citoyen est présentement en cours et l'enquête de celui-ci n'est pas encore terminée. D'ailleurs, madame Verreault mentionne explicitement dans son rapport qu'elle n'a pas recueilli ma version des faits relativement aux causes de reproches qui sont formulées à mon endroit puisque celles-ci font l'objet de l'enquête du Protecteur du Citoyen.

Je tiens à être entendue et à ce que la lumière soit faite sur cette affaire. Demander ma démission ou me destituer alors que le processus devant le Protecteur du Citoyen

n'est pas encore terminé constitue un grave déni de justice et une entrave aux principes de justice naturelle les plus élémentaires.

Je vous rappelle que je suis la première femme noire à avoir été nommée présidente de la CDPDJ et que j'ai passé ma carrière à défendre les droits de la personne. Je vous souligne notamment ma contribution dans le règlement du dossier des pensionnats indiens déposés par des victimes d'abus sexuels, d'abus physiques et d'abus psychologiques.

Je vous demande de voir à ce que mes droits soient respectés et qu'aucun processus de destitution ne soit entamé tant et aussi longtemps que l'enquête du Protecteur du Citoyen est en cours. De plus, je tiens à être entendue par les parlementaires au moment opportun.



Tamara Thermitus, Ad. E.